



CHARTRES  
DE BRETAGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 18 mai 2026

#### DELIBERATION N°80/2026

#### SPORT – PARTENARIATS - ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

L'an deux Mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

**Membres en exercices : 29**

**Présent(e)s : 28**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1**

**Absent(e)s : /**

**Votants : 29**

**Présent.e.s (28) :** M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, Monsieur BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, Mme LEMOINE Nathalie (arrivée à 18h50), M. GIRAUD Paul, Mme GARNIER Katia, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, Mme BENTZ Nathalie, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

**Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (1) :**

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

**Absent.e.s excusée (/) :**

**Secrétaire de séance :** M. CORDEIRO Dominique

La séance est levée à 19h45

**N°80/2026 (7.10) : Sports – Partenariats - Adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L'ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport) regroupe l'ensemble des élu-es en charge du sport. Elle a pour objet de promouvoir le sport dans la cité, dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement. Les objectifs principaux sont :

- De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élu-es chargé-es des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régional et national.
- D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

✓Cotisations des Communes jusqu'au 31 décembre 2026

- Moins de 1 000 habitants : 61 €
- De 1 000 à 4 999 habitants : 121 €
- De 5 000 à 19 999 habitants : 256 €
- De 20 000 à 49 999 habitants : 512 €
- De 50 000 à 99 999 habitants : 1 023 €
- Plus de 100 000 habitants : 1 965 €

En conséquence, conformément au dernier recensement de 2024, notre commune compte 9012 habitants, soit une cotisation annuelle de 256 €.

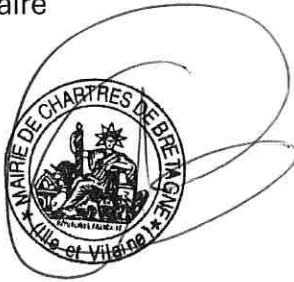
D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve l'adhésion de la commune de Chartres-de-Bretagne à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation d'un montant annuel de 256 € ;**
- **Dit que le Maire est autorisé, au nom de la collectivité de Chartres-de-Bretagne à renouveler l'adhésion à l'ANDES, et à ordonner le paiement des cotisations dues à l'ANDES, pendant la durée de son mandat ;**
- **Approuve la nomination de Mme Karine Rubaud comme représentante de la commune de Chartres-de-Bretagne auprès de cette même association.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Dominique CORDEIRO

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20260518-DEL80\_2026-DE